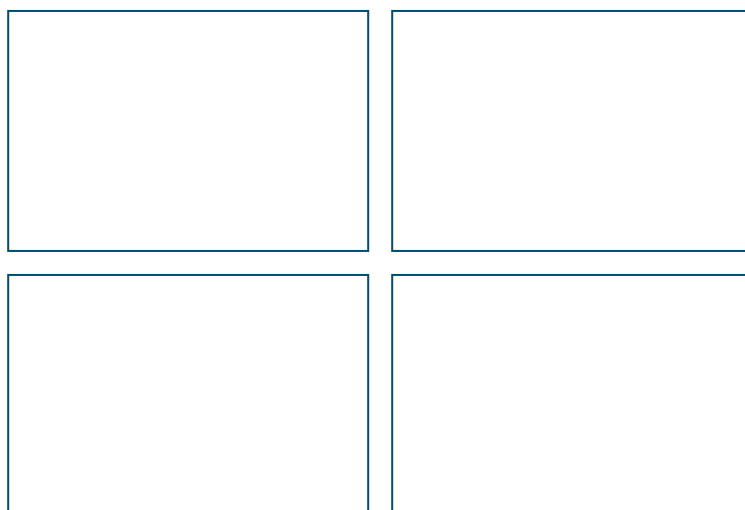




# Monographie de l'industrie du bleuet



# Monographie de l'industrie du bleuets au Québec

**Ministère  
de l'Agriculture,  
des Pêcheries  
et de l'Alimentation**

**Québec** 

# MONOGRAPHIE DE L'INDUSTRIE DU BLEUET AU QUÉBEC

Nous remercions les nombreuses personnes qui ont rendu possible la réalisation de la *Monographie de l'industrie du bleuét au Québec*. Sans leur précieuse collaboration, cette étude n'aurait pu être menée à terme.

## **Direction des études économiques et d'appui aux filières**

M. Mario Beaulieu	Analyse économique
M. Guy Bélanger	Recherche et rédaction
M. David Blackburn	Rédaction, conception et recherche
M. Pierre Mongrain	Coordination, conception, recherche et rédaction
M. Guillaume Couture	Recherche
Mme Suzelle Morin	Conception, recherche et rédaction
M. Mario Ringuette	Analyse économique
Mme Marie-Claude Rioux	Recherche et soutien technique
Mme Céline Nicole	Soutien technique et mise en page

## **Direction de l'innovation scientifique et technologique**

Mme Arianne Fréchette	Recherche et rédaction
Mme Julie Ouellet	Recherche et rédaction
Mme Caroline Dubé	Recherche et rédaction

## **Direction des politiques sur la gestion des risques**

Mme Dina Lantagne	Recherche
-------------------	-----------

## **Direction du développement de la transformation alimentaire et des marchés**

M. Bertrand Girard	Recherche
--------------------	-----------

## **Direction de la normalisation et de l'appui à l'inspection des aliments**

Mme Joanne Alarie	Recherche et rédaction
-------------------	------------------------

## **Direction des communications**

M. Gilles Laplante	Conception de la couverture
--------------------	-----------------------------

## **Direction régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean—Côte-Nord**

M. André Gagnon	Recherche
M. Norbert Harvey	Photos de la page couverture
M. Joseph Savard	Recherche

# AVANT-PROPOS

Cette étude a été réalisée dans le cadre de l'exercice conduit par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) concernant l'examen quinquennal des interventions du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec (SPBQ) dans la mise en marché du bleuet.

Cet exercice découle des dispositions de l'article 62 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1), qui stipule que chaque office de producteurs doit établir devant la RMAAQ, tous les cinq ans, que le plan conjoint et les règlements qu'il a édictés servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du ou des produits visés.

C'est dans ce contexte que la RMAAQ a demandé à la Direction des études économiques et d'appui aux filières du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) d'effectuer une étude évolutive et comparative de la situation actuelle de l'industrie du bleuet au Québec.

Ce document présente une description et une analyse de divers aspects de l'industrie québécoise du bleuet dont les marchés, la transformation, la production, la recherche et la mise en marché. L'étude porte sur la période de 1998 à 2003. Toutefois, lorsqu'elles étaient disponibles, les données de 2004 ont été utilisées.



# TABLE DES MATIÈRES

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>1</b>
<b>1 LE PORTRAIT MONDIAL</b> .....	<b>7</b>
1.1 La situation en Amérique du Nord.....	7
1.1.1 <i>La situation aux États-Unis</i> .....	7
1.1.2 <i>La situation au Canada</i> .....	8
1.2 Constats .....	9
<b>2 LA DEMANDE INTÉRIEURE</b> .....	<b>11</b>
2.1 La consommation canadienne.....	11
2.2 La consommation québécoise .....	12
2.2.1 <i>Les habitudes de consommation des Québécois</i> .....	12
2.2.2 <i>Les habitudes d'achat des hôtels, des restaurants et des institutions (HRI)</i> .....	12
2.3 Les circuits de distribution.....	12
2.4 Constats .....	13
<b>3 LES ÉCHANGES COMMERCIAUX</b> .....	<b>15</b>
3.1 Les échanges commerciaux aux États-Unis (d'exportateur à importateur).....	15
3.2 Les échanges commerciaux au Canada .....	16
3.3 Les échanges commerciaux au Québec.....	17
3.3.1 <i>Le bleuet sauvage frais</i> .....	17
3.3.2 <i>Le bleuet sauvage transformé</i> .....	18
3.4 Constats .....	19
<b>4 LA TRANSFORMATION</b> .....	<b>21</b>
4.1 Le portrait du secteur de la transformation.....	21
4.2 La répartition régionale .....	22
4.3 La provenance du bleuet .....	23
4.4 La destination des produits.....	23
4.5 Constats .....	24
<b>5 LA PRODUCTION</b> .....	<b>25</b>
5.1 L'évolution de la production .....	25
5.1.1 <i>Le nombre d'exploitations et les superficies</i> .....	25
5.1.2 <i>Les volumes de production</i> .....	27
5.1.3 <i>La production commercialisée selon la provenance</i> .....	27
5.1.4 <i>Les rendements</i> .....	27
5.2 Les revenus .....	28
5.2.1 <i>L'évolution des recettes monétaires</i> .....	28
5.2.2 <i>L'évolution des prix</i> .....	29
5.2.3 <i>La rentabilité</i> .....	29
5.3 Constats .....	30
<b>6 LA MISE EN MARCHÉ</b> .....	<b>31</b>
6.1 L'organisation de la mise en marché.....	31
6.1.1 <i>La réglementation</i> .....	31
6.1.2 <i>Le conflit entre le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec et les usines de congélation</i> .....	31
6.1.3 <i>La proportion de bleuets soumis au Plan conjoint</i> .....	32
6.2 La promotion et le marketing .....	32
6.3 Constats .....	32

<b>7</b>	<b>L'ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>33</b>
7.1	Les modifications au Règlement sur les exploitations agricoles (REA) .....	33
7.2	La menace de la mouche du bleuet .....	33
7.3	L'hexazinone .....	34
7.4	Constat .....	34
<b>8</b>	<b>LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT</b> .....	<b>35</b>
8.1	La recherche canadienne hors Québec .....	35
8.2	La recherche universitaire au Québec .....	36
8.3	La recherche fédérale au Québec .....	36
8.4	Les autres organismes de recherche et de transfert .....	37
8.5	Le secteur privé .....	37
8.6	Constats .....	38
<b>9</b>	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>39</b>
	<b>ANNEXES</b> .....	<b>41</b>
	Annexe 1 - Évolution de la production mondiale de myrtilles .....	41
	Annexe 2 - Évolution de la production de myrtilles selon les continents .....	41
	Annexe 3 - Évolution des valeurs des exportations et des importations américaines de bleuets en milliers de dollars canadiens .....	42
	Annexe 4 - Évolution des valeurs des exportations et des importations canadiennes de bleuets en milliers de dollars canadiens .....	43
	Annexe 5 - Destination des exportations canadiennes de bleuets sauvages .....	44
	Annexe 6 - Provenance des importations canadiennes de bleuets sauvages.....	45
	Annexe 7 - Destination des exportations québécoises de bleuets sauvages.....	45
	Annexe 8 - Provenance des importations québécoises de bleuets .....	46
	Annexe 9 - Évolution des superficies, des volumes de production et de la valeur à la ferme des bleuets sauvages et en corymbe .....	47
	Annexe 10 - Production de bleuets sauvages au Québec .....	48
	Annexe 11 - Évolution des prix de 1989 à 2004 .....	49
	Annexe 12 - Évolution des prix au Québec et des volumes nord-américains du bleuet sauvage .....	50
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>51</b>

# 1 LE PORTRAIT MONDIAL

Partout dans le monde, le bleuët<sup>1</sup> est connu aussi sous le nom de myrtille. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), la myrtille est cultivée dans 16 pays. Les États-Unis (52 %) sont au premier rang parmi les pays producteurs de myrtilles, suivis du Canada (32 %), de la Pologne, des Pays-Bas et de l'Ukraine. En 2003, près de 240 000 tonnes métriques de myrtilles étaient produites au monde. Entre 1998 et 2003, la part relative de la production mondiale détenue par l'Amérique du Nord est passée de 76 % à 85 % (voir les annexes 1 et 2).

## 1.1 La situation en Amérique du Nord

La culture du bleuët sauvage s'effectue principalement dans le nord-est de l'Amérique du Nord, soit dans l'État du Maine aux États-Unis, au Québec, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard. Depuis 2001, le Canada est le principal producteur mondial de bleuëts sauvages; il a délogé l'État du Maine (voir le tableau 1).

### 1.1.1 La situation aux États-Unis

La production totale de bleuëts (sauvage et en corymbe) aux États-Unis était de 123 000 tonnes métriques en 2003.

De 2001 à 2003, le bleuët en corymbe représentait en moyenne 72,2 % (85 600 tonnes) des volumes totaux de bleuëts produits aux États-Unis. Une proportion plus importante de bleuëts en corymbe (34,8 %) étaient congelés comparativement aux bleuëts sauvages (27,7 %).

Contrairement aux bleuëts en corymbe, qui sont cultivés dans plusieurs États américains, la production de bleuëts sauvages s'effectue principalement dans l'État du Maine. D'autres États tels que la Floride, la Caroline du Nord, la Californie et le New Jersey produisent des volumes moins importants de bleuëts sauvages. Jusqu'en 1999, le Maine a été le leader mondial, mais ses récoltes ont diminué à la suite d'hivers froids et venteux combinés à une mince couverture de neige. De 1998 à 2003, la production moyenne aux États-Unis a été de 34 617 tonnes métriques. Durant cette période, la production a connu une croissance de plus de 25 %. Toutefois, en 2000, elle a atteint un sommet de 50 000 tonnes métriques.

---

<sup>1</sup> Du côté nord-américain, ce fruit est connu sous le nom de bleuët et correspond à trois espèces : *Vaccinium corymbosum* (bleuëts en corymbe), *Vaccinium angustifolium* et *Vaccinium myrtilloides* (bleuëts sauvages).

### 1.1.2 La situation au Canada

La production canadienne de bleuets (sauvage et en corymbe) était de 78 000 tonnes métriques en 2003.

De 1998 à 2003, la production de bleuets en corymbe représentait en moyenne 32,3 % des volumes totaux de bleuets mis en marché au Canada. Les bleuets en corymbe étaient destinés au marché frais dans une proportion de 85,3 %. Au Canada, la production moyenne commercialisée pour la période se chiffrait à 20 000 tonnes. Enfin, le volume commercialisé s'est accru de près de 50 % de 1998 à 2003.

Sur le marché du bleuets sauvage, le Canada a maintenu sa place. Entre 1998 et 2003, la Nouvelle-Écosse était au premier rang parmi les provinces productrices de bleuets sauvages avec 42 % de la production canadienne. Venait ensuite le Québec avec 34 %. À l'échelle mondiale, ces deux provinces se classent respectivement au deuxième (23 %) et au troisième (19 %) rang parmi les territoires producteurs de bleuets sauvages.

Entre 1999<sup>2</sup> et 2003, la production canadienne a augmenté de 21 %, passant de 45 300 tonnes métriques à 54 900 tonnes métriques (voir le tableau 1). Cette croissance de la production s'explique principalement par une augmentation de la productivité des bleuetières et par la hausse des superficies totales consacrées à la production de bleuets sauvages, qui ont augmenté de 13 %. En 2003, le Canada représentait 60 % de la production continentale.

**Tableau 1 : Évolution de la production nord-américaine de bleuets sauvages (en tonnes)**

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Moyenne annuelle
Québec	500	17 200	9 100	25 000	19 000	13 400	14 033
Nouvelle-Écosse	10 100	18 600	18 800	12 000	17 800	26 000	17 217
Nouveau-Brunswick	4 300	7 000	5 900	6 400	7 000	11 000	6 933
Île-du-Prince-Édouard	1 500	2 100	2 500	1 800	2 000	3 400	2 217
Terre-Neuve	1 500	400	300	500	200	1 100	667
<b>Canada</b>	<b>17 900</b>	<b>45 300</b>	<b>36 600</b>	<b>45 700</b>	<b>46 000</b>	<b>54 900</b>	<b>41 067</b>
Maine	28 600	30 000	50 300	34 000	28 300	36 500	34 617
<b>Amérique du Nord</b>	<b>46 500</b>	<b>75 300</b>	<b>86 900</b>	<b>79 700</b>	<b>74 300</b>	<b>91 400</b>	<b>75 683</b>

Sources : The University of Maine, *Wild Blueberry Newsletter*, Orono, Maine, juillet 2004.

MAPAQ, Direction du Saguenay - Lac Saint-Jean et Côte Nord, mars 2003.

MAPAQ, Direction des politiques sur la gestion des risques, avril 2005.

<sup>2</sup> L'année 1999 est utilisée comme référence puisque les données de l'année 1998 sont exceptionnellement basses en raison d'une gelée tardive au Québec.

## 1.2 Constats

- ➔ En 2003, la production mondiale de myrtilles (bleuets sauvages et en corymbe) se chiffrait à 240 000 tonnes.
- ➔ En 2003, les États-Unis étaient les premiers producteurs de myrtilles au monde avec 52 % des volumes. Ils étaient suivis du Canada, où la proportion était de 33 % des volumes.
- ➔ Depuis 2001, le Canada est le premier producteur de bleuets sauvages au monde.
- ➔ La production de bleuets sauvages se concentre dans l'État du Maine aux États-Unis.
- ➔ De 2001 à 2003, le bleuet en corymbe représentait 72 % des volumes commercialisés aux États-Unis. De 1998 à 2003, ce bleuet représentait 32 % des volumes commercialisés au Canada. L'industrie devra porter une attention particulière à l'évolution de ce bleuet qui pourrait s'utiliser comme substitut du bleuet sauvage.



## 2 LA DEMANDE INTÉRIEURE

### 2.1 La consommation canadienne<sup>3</sup>

Au cours des dernières années, la présence d'éléments nutritifs et nutraceutiques dans le bleuet a favorisé la demande<sup>4</sup>.

Entre 1998 et 2003, la consommation canadienne annuelle par habitant de bleuets frais (sauvages ou en corymbe) a quadruplé, alors que celle des bleuets congelés n'a subi qu'une légère croissance et que celle des bleuets en conserve est demeurée stable (voir le tableau 2).

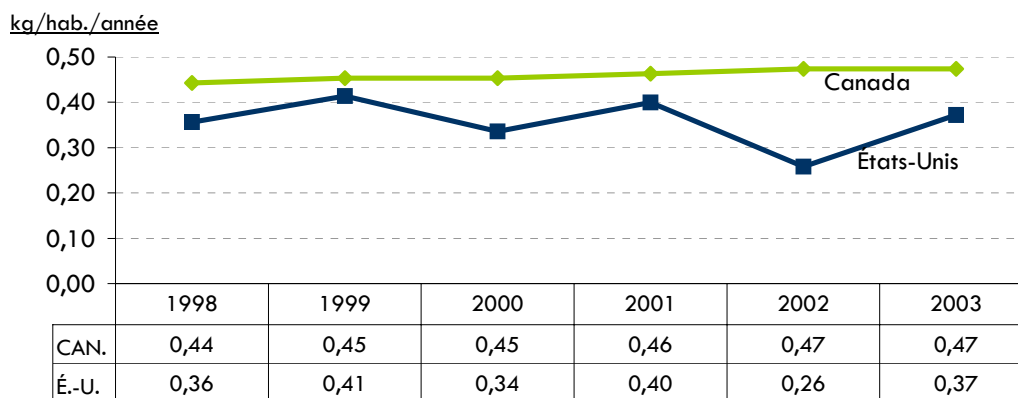
**Tableau 2 : Évolution de la consommation canadienne de bleuets (sauvages ou en corymbe) (kg/personne/année)**

Produit	1998	2003
Bleuets frais	0,13	0,53
Bleuets congelés	0,44	0,47
Bleuets en conserve	0,01	0,01

Source : Statistiques Canada, *Consommation des aliments au Canada*, (CAT 32-230), novembre 2004.  
MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières, avril 2005.

La consommation de bleuets congelés est toujours plus forte au Canada qu'aux États-Unis, comme le démontre la figure 1.

**Figure 1 : Consommation annuelle nord-américaine de bleuets congelés (sauvages ou en corymbe)<sup>5</sup>**



Sources : Statistique Canada, *Consommation des aliments au Canada* (cat. 32-230), novembre 2004.  
USDA, Economic Research Service, décembre 2004.  
MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières, avril 2005.

<sup>3</sup> Pour assurer une meilleure comparaison, les données de la consommation sont fournies en kilogrammes par habitant au poids frais.

<sup>4</sup> En l'absence de données relatives à la consommation mondiale du bleuet sauvage, il est difficile de mesurer le taux de croissance de la demande pour ce fruit.

<sup>5</sup> Les données de la consommation viennent des organismes gouvernementaux propres à chaque pays (United States Department of Agriculture, Statistique Canada).

## **2.2 La consommation québécoise**

En l'absence de données spécifiques sur la consommation québécoise de bleuets, quelques informations qualitatives permettent de voir comment le bleuet peut se situer par rapport aux tendances alimentaires.

### **2.2.1 Les habitudes de consommation des Québécois**

Les principales caractéristiques des tendances de consommation des Québécois sont le plaisir, le côté pratique, la santé, la forme et l'éthique. Le bleuet sauvage québécois peut se présenter comme un produit du terroir, tout en apportant une touche d'exotisme à plusieurs plats. De plus, le bleuet sauvage en provenance des forêts est exempt de pesticides, ce qui lui confère une connotation biologique très recherchée. Enfin, selon plusieurs études, notamment celle du USDA<sup>6</sup>, le bleuet est reconnu pour ses vertus antioxydantes, son pouvoir antiviellissement, ses composantes qui aident à prévenir les infections urinaires ainsi que le cancer et, finalement, l'anthocyanine qu'il contient et qui est associée à l'amélioration de la vision et à la prévention de la fatigue visuelle.

### **2.2.2 Les habitudes d'achat des hôtels, des restaurants et des institutions (HRI)**

Selon une enquête exploratoire sur l'approvisionnement en fruits et légumes des services alimentaires, réalisée en 2003 par le MAPAQ, les besoins et les achats sont différents dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions. D'après cette enquête, la répartition des achats dans le secteur de la restauration est de 95 % de produits frais et de 5 % de produits surgelés. Ces derniers sont surtout composés de petits fruits, principalement de mûres, de framboises et de bleuets.

## **2.3 Les circuits de distribution**

Seulement 5 % des bleuets sauvages québécois sont dirigés vers le marché frais; ils sont principalement commercialisés par Les Bleuets Mistassini ltée et une entreprise de la Côte-Nord, Division de 9078-3168 Québec inc.

Depuis quelques années, un nouveau produit, « Le Boréal », est mis en marché. La production de ce bleuet doit respecter un cahier des charges (cueillette, culture, respect de l'environnement). Entre autres, le bleuet doit être exempt de pesticides depuis douze mois. Il s'agit donc d'un produit se situant entre le bleuet conventionnel et le bleuet biologique.

Les bleuets congelés sont majoritairement distribués par les usines de congélation. Ainsi, 95 % de la production de bleuets du Saguenay—Lac-Saint-Jean est conditionnée par les 4 usines de la région et l'usine de Newport (Gaspésie). Seulement 5 % des bleuets de la région sont dirigés vers le marché frais.

---

<sup>6</sup> USDA : United States Department of Agriculture.

Une partie de ces bleuets sauvages congelés est également achetée par la firme Alasko pour approvisionner les grandes chaînes et les magasins de détail.

## **2.4 Constats**

- ➔ La consommation du bleuet frais est en croissance au Canada, alors que celle du bleuet congelé est plutôt stable. La consommation canadienne est supérieure à la consommation états-unienne.
- ➔ Une hausse de la consommation est prévisible compte tenu des qualités fonctionnelles du bleuet.



## 3 LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

### 3.1 Les échanges commerciaux aux États-Unis<sup>7</sup> (d'exportateur à importateur)

En 2003, les États-Unis étaient un importateur net de bleuets sauvages. Les importations américaines, toutes utilisations confondues, ont totalisé 32 477 tonnes métriques et les exportations, 28 002 tonnes métriques (voir le tableau 3).

Les États-Unis représentent le premier pays importateur mondial de bleuets sauvages. De 1998 à 2003, leurs volumes moyens d'importation ont triplé, 69 % étant composés de bleuets congelés et le reste, de bleuets frais. Depuis 2000, le Canada est devenu le principal pays fournisseur de bleuets sauvages aux États-Unis, avec une proportion d'un peu plus de 99 % en 2003.

De 1998 à 2003, les exportations états-uniennes de bleuets sauvages, qu'ils soient frais ou congelés, ont doublé pour atteindre 28 002 tonnes métriques et une valeur de 51,6 millions de dollars canadiens. Ce sont les exportations de bleuets frais qui ont connu la meilleure progression; elles s'élevaient à 13 935 tonnes métriques en 2003, soit 23 fois plus qu'en 1998, pour une valeur de 18,9 millions de dollars (voir le tableau 3 et l'annexe 3).

**Tableau 3 : Évolution des exportations et des importations américaines de bleuets sauvages (en tonnes)**

Exportations	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Congelé	8 388	6 334	10 132	6 409	8 804	8 575
Frais	588	8 214	17 240	15 741	12 581	13 935
Séché	713	600	1 450	1 289	724	1 004
En conserve	3 929	3 695	2 869	2 625	4 496	4 489
<b>Total</b>	<b>13 617</b>	<b>18 842</b>	<b>31 690</b>	<b>26 063</b>	<b>26 605</b>	<b>28 002</b>

Importations	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Frais	2 774	7 077	4 920	8 700	6 002	7 431
Congelé	8 943	7 862	9 358	13 836	16 617	25 046
<b>Total</b>	<b>11 717</b>	<b>14 939</b>	<b>14 277</b>	<b>22 536</b>	<b>22 618</b>	<b>32 477</b>

Sources : USDA, Economic Research Service, mars 2005.

MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières, mars 2005.

<sup>7</sup> Les valeurs monétaires sont exprimées en dollars canadiens courants.

Les principales destinations des exportations américaines de bleuets sauvages étaient le Canada et le Japon. En ce qui concerne le bleuet sauvage frais, 95 % des volumes exportés étaient destinés au Canada (voir la page 11) et 4 %, au Japon. Quant au bleuet sauvage congelé, le Canada et le Japon représentent 88 % des volumes exportés; les 12 % restants sont répartis dans 7 autres pays.

### 3.2 Les échanges commerciaux au Canada

Mondialement, le Canada est non seulement le premier producteur de bleuets sauvages, mais également le premier pays exportateur.

**Tableau 4 : Évolution des exportations et des importations canadiennes de bleuets sauvages (en tonnes)**

#### CANADA : EXPORTATIONS EN VOLUMES

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Variation 1999-2003 (%)
Bleuets sauvages frais	2 149	6 588	4 920	8 745	6 265	7 518	14
Bleuets sauvages congelés	22 944	24 782	27 450	30 613	34 998	44 768	81
<b>Total</b>	<b>25 093</b>	<b>31 369</b>	<b>32 370</b>	<b>39 358</b>	<b>41 263</b>	<b>52 286</b>	<b>67</b>

#### CANADA : IMPORTATIONS EN VOLUMES

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Variation 1999-2003 (%)
Bleuets sauvages frais	453	7 824	16 739	15 327	12 032	13 604	74
<b>Total frais</b>	<b>453</b>	<b>7 824</b>	<b>16 739</b>	<b>15 327</b>	<b>12 032</b>	<b>13 604</b>	<b>74</b>
Bleuets en boîte	192	133	172	214	439	240	80
Bleuets secs	107	139	153	207	200	304	119
Pulpe de bleuet congelé	143	307	269	311	617	61	-80
Bleuets sauvages congelés	1 865	3 291	6 664	2 765	4 692	4 891	49
<b>Total transformé</b>	<b>2 306</b>	<b>3 869</b>	<b>7 258</b>	<b>3 496</b>	<b>5 948</b>	<b>5 496</b>	<b>42</b>
<b>Total</b>	<b>2 759</b>	<b>11 693</b>	<b>23 997</b>	<b>18 823</b>	<b>17 980</b>	<b>19 100</b>	<b>63</b>

Sources : Statistique Canada, *Commerce international des marchandises*.

MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières, mars 2005.

Le Canada est un exportateur net de bleuets, toutes utilisations confondues. En 2003, les exportations canadiennes de bleuets sauvages s'élevaient à 52 286 tonnes métriques, ce qui représente plus d'une fois et demie les volumes exportés en 1999. En même temps, les importations de bleuets sauvages congelés, frais, en conserve ou déshydratés étaient sept fois plus importantes qu'en 1998.

Au cours des 6 dernières années, le bleuet frais a représenté 16 % des volumes exportés pour une valeur de 51,5 millions de dollars, soit seulement 9 % de la valeur totale des exportations. En 2003, la première province exportatrice était la Nouvelle-Écosse (67 %), suivie du Québec (27 %), du Nouveau-Brunswick (5 %) et, finalement, de la Colombie-Britannique (2 %). De ces quatre provinces, seul le Nouveau-Brunswick possède des exportations majoritairement composées de bleuets sauvages frais (86 %).

Au cours de la période étudiée, le bleuets sauvage canadien a été exporté dans 36 pays, les plus grands clients étant les États-Unis, l'Allemagne et le Japon. La croissance des exportations canadiennes s'explique par la hausse des importations de bleuets sauvages des États-Unis, qui ont triplé pendant la période visée (voir les annexes 4 et 5).

Par ailleurs, en 2003, le Canada a surtout importé des produits des États-Unis (98 %). Les bleuets sauvages congelés représentaient 30 % des volumes totaux importés en 1999 et 26 % en 2003, tandis que les volumes de bleuets sauvages frais importés sont passés de 70 % à 74 % (voir l'annexe 6).

### **3.3 Les échanges commerciaux au Québec**

De 1998 à 2003, le Québec, qui représentait le deuxième exportateur canadien, a augmenté sa contribution aux exportations canadiennes de 4 %, celle-ci étant passée de 23 % à 27 % (voir le tableau 5). Quant à la Nouvelle-Écosse, qui était le premier exportateur canadien, elle a perdu 4 %, se retrouvant à contribuer à 63 % des exportations canadiennes en 2003.

#### **3.3.1 Le bleuets sauvage frais**

Au cours des cinq dernières années, le principal destinataire du bleuets sauvage québécois à l'état frais a été les États-Unis; les pays d'Europe étaient des clients occasionnels. Le Maine a été le principal État importateur, étant donné qu'il a importé entre 97 % et 100 % des produits en provenance du Canada (voir l'annexe 7).

Le recul des exportations vers l'Europe semble coïncider avec le développement de la production en Europe de l'Est. En effet, des pays tels que la Pologne et l'Ukraine ont pris de l'importance dans la production de bleuets (voir l'annexe 1).

En 2003, 14 % des volumes canadiens de bleuets frais exportés provenaient du Québec.

Les importations québécoises de bleuets sauvages frais ne représentent que de faibles volumes, inférieurs à 443 tonnes. Toutefois, en 2003, 78 % de ces importations provenaient des États-Unis (voir le tableau 5 et l'annexe 8).

**Tableau 5 : Exportations et importations de bleuets sauvages du Québec<sup>8</sup> de 1998 à 2003**

	EXPORTATIONS (t)		IMPORTATIONS (t)	
	Frais	Transformé	Frais	Transformé
1998	86	5 267	280	754
1999	828	5 545	443	622
2000	297	8 459	396	3 352
2001	5 232	9 127	413	50
2002	1 531	11 198	402	288
2003	1 039	12 024	236	867

Sources : Statistique Canada, *Commerce international des marchandises*, avril 2004.  
MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières, février 2004.

### 3.3.2 Le bleuet sauvage transformé

Au Québec, la transformation du bleuet sauvage se limite presque exclusivement au bleuet congelé. Ce type de bleuet, de loin le plus exporté, est expédié dans 22 pays différents situés dans 5 continents. Les principaux acheteurs de bleuets sauvages québécois sont les États-Unis, l'Allemagne, le Japon, la France et la Belgique. La même tendance que celle du bleuet frais semble s'appliquer au bleuet congelé : les volumes exportés augmentent, mais le nombre de destinations diminue. En 2003, 65 % des exportations québécoises de bleuets congelés étaient destinées aux États-Unis (voir l'annexe 7).

Au cours de la période de 1998 à 2003, toutes utilisations confondues, la part des exportations québécoises, destinées à l'Europe, est passée de 2 628 à 3 077 tonnes. Les exportations vers les États-Unis ont plus que triplé durant la même période, passant de 2 327 à 7 813 tonnes.

Sur le plan des importations de bleuets sauvages transformés, le Québec est la troisième province importatrice, après le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique. Entre 1998 et 2003, la quasi-totalité (99 %) des importations québécoises de bleuets sauvages étaient des produits congelés. Les États-Unis sont les principaux fournisseurs de bleuets sauvages congelés (99 %).

<sup>8</sup> La section « Transformé » inclut les bleuets sauvages déshydratés, en conserve et congelés de même que la pulpe de bleuet congelé. Il est à noter que le Canada n'exporte pas de bleuets transformés autres que le bleuet congelé.

### 3.4 Constats

- Les Américains sont des importateurs nets de bleuets sauvages. La presque totalité de leurs importations proviennent du Canada. De plus, leurs importations sont en croissance.
- Les principales destinations des exportations américaines de bleuets sauvages sont le Canada et le Japon.
- En 2003, le Canada était le premier exportateur mondial de bleuets sauvages avec plus de 52 000 tonnes métriques.
- Le Québec est la deuxième province exportatrice de bleuets au Canada. Il a augmenté sa part des exportations canadiennes, qui est passée de 23 % à 27 %.
- La principale destination des bleuets congelés québécois est les États-Unis.



## 4 LA TRANSFORMATION

### MISE EN GARDE

Comme peu de données sont disponibles en ce qui concerne le secteur de la transformation, nous avons réalisé un sondage pour obtenir des renseignements auprès des entreprises qui étaient inscrites sur le site du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) et qui utilisent des bleuets. Les résultats obtenus au moyen de cette mini-enquête reflètent la situation des entreprises ayant consenti à répondre au questionnaire. En tout, 53 entreprises ont été contactées, 48 d'entre elles ont été rejointes et 34 d'entre elles ont répondu au questionnaire. Nous présentons ici un survol du secteur de la transformation du bleuet.

#### 4.1 Le portrait du secteur de la transformation

De façon générale, la transformation se limite au premier niveau, soit la congélation. Bien qu'il y ait quatre types de transformation, ce premier niveau est le plus important puisqu'il occupe 95 % du secteur de la transformation avec près de 27 000 tonnes<sup>9</sup> de bleuets congelés en 2004. Deux entreprises réalisent la presque totalité de cette première transformation (voir le tableau 6).

**Tableau 6 : Répartition des quatre types de transformation**

	Volume (t)	Entreprises (%)
1 <sup>re</sup> transformation	27 080	7
2 <sup>e</sup> transformation	1 132	67
3 <sup>e</sup> transformation	160	19
4 <sup>e</sup> transformation	17,5	7

Sources : Sondage auprès des transformateurs du secteur du bleuet, avril 2005.  
MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières.

D'après l'enquête, les entreprises effectuant la deuxième, la troisième et la quatrième transformation achètent, dans 60 % des cas, des bleuets congelés. On trouve 18 entreprises (67 %) faisant la deuxième transformation. C'est dans ce secteur que l'on remarque le plus grand nombre d'entreprises ainsi que la plus grande diversification des produits : produits déshydratés, garnitures à tarte, confitures, jus et nectars se répartissent 80 % de la surtransformation de bleuets congelés. Selon l'enquête, il existe plus de quatorze façons différentes de surtransformer le bleuet. La déshydratation occupe le premier rang avec 30 % des volumes transformés. Le concentré de jus de bleuet ainsi que la purée de bleuet représentent respectivement 12 % et 9 % des volumes transformés par les usines (voir le tableau 7).

<sup>9</sup> Déclaration des usines de congélation.

**Tableau 7 : Répartition des volumes de deuxième transformation (par ordre d'importance)**

Produits de la deuxième transformation	Pourcentage des volumes
Produits déshydratés	30
Garniture à tarte	19
Confiture	18
Jus	9
Nectar	4

Sources : Sondage auprès des transformateurs du secteur du bleuets, avril 2005.  
MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières.

Le bleuets peut être utilisé comme ingrédient pour la fabrication de yogourts, de muffins, de barres tendres, etc., ce qui correspond à la troisième transformation. Les volumes de ce type de transformation sont cependant peu importants. D'après l'enquête, seulement 1 % du volume est utilisé pour la troisième transformation. La fabrication de muffins nécessite toutefois un plus grand volume. Ainsi, 19 % des entreprises ont déclaré produire des muffins ou de la préparation à muffins destinés principalement aux secteurs de l'hôtellerie, de la restauration ou des institutions.

Finalement, les produits de quatrième transformation regroupent les extraits, les essences, les arômes, etc. C'est le plus petit secteur, tant en ce qui concerne le volume (1 %) qu'en ce qui concerne le nombre d'entreprises (7 %).

## 4.2 La répartition régionale

Le Saguenay—Lac-Saint-Jean est le leader en matière de congélation; il accapare la totalité du domaine de la première transformation avec ses deux entreprises de congélation : l'Usine de congélation Saint-Bruno (quatre usines, dont une à Newport) et Les Bleuets Mistassini ltée (une usine).

Dans la deuxième transformation, le portrait est quelque peu différent. Ainsi, deux régions se partagent 60 % de ce domaine : il s'agit bien entendu du Saguenay—Lac-Saint-Jean ainsi que de la Montérégie. Au Saguenay—Lac-Saint-Jean, les entreprises sont spécialisées dans la fabrication de coulis de même que de bleuets enrobés de chocolat<sup>10</sup>. Ce produit est très en demande, particulièrement dans les bureaux d'information touristique locaux. Du côté de la Montérégie, le bleuets subit d'autres transformations. On y trouve du jus, de la tartinade, de la confiture ainsi que de la garniture à tarte.

La troisième transformation se fait particulièrement à Montréal ou à proximité de cette ville. Quant aux entreprises de quatrième transformation, elles sont situées en Montérégie.

<sup>10</sup> Les chocolatiers utilisent des bleuets frais.

Le tableau 8 présente la répartition géographique des volumes de bleuets sauvages transformés. Ainsi, 95,4 % des bleuets sont congelés, 4,0 % sont transformés en purée, en jus ou en concentré, 0,6 % sont utilisés comme ingrédients et moins de 0,1 % sont destinés à l'extraction de composés pharmaceutiques.

**Tableau 8 : Répartition du volume de bleuets traités par région administrative et par type de transformation (en tonnes)**

Région	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	Total
Saguenay—Lac-Saint-Jean	27 080,0	16,8			27 096,9
Capitale-Nationale		117,9	54,4		172,4
Montréal			1,0		1,0
Abitibi-Témiscamingue		13,6			13,6
Chaudière-Appalaches		353,8			353,8
Laval		11,0	0,4		11,4
Laurentides		51,0			51,0
Montérégie		227,5	104,0	17,6	349,1
Centre-du-Québec		340,2			340,1
<b>Total</b>	<b>27 080,0</b>	<b>1 131,9</b>	<b>159,9</b>	<b>17,6</b>	<b>28 389,4</b>

Sources : Sondage auprès des transformateurs du secteur du bleuet, avril 2005.  
MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières.

### 4.3 La provenance du bleuet

Le bleuet utilisé par le secteur de la transformation provient du Québec dans une proportion de 99 % contre 1 % pour les États-Unis. Le bleuet vient principalement du Saguenay—Lac-Saint-Jean dans une proportion de 85 %; le reste vient de l'Abitibi ou de la Côte-Nord.

### 4.4 La destination des produits

La principale destination du bleuet transformé est les États-Unis, qui représentent plus de 40 % des volumes. Ils sont suivis de l'Europe ainsi que de l'Asie (voir le tableau 9).

**Tableau 9 : Répartition des bleuets vendus par les transformateurs**

Destination	Volume (%)	Entreprises (%)
États-Unis	40	25
Europe	18	13
Asie	17	8
Québec	13	88
Autres provinces	11	46
Autres	1	17

Sources : Sondage auprès des transformateurs du secteur du bleuet, avril 2005.  
MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières.

## 4.5 Constats

- La congélation, qui est effectuée régionalement, est le principal type de transformation du bleuets (95 % des volumes).
- Deux acteurs majeurs se partagent la congélation du bleuets.
- La surtransformation se réalise principalement à l'extérieur de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.
- Une grande partie des bleuets congelés sont destinés aux États-Unis.
- Actuellement, une grande partie de l'information est détenue par les différents acteurs de l'industrie. Le partage de cette information pourrait avoir un effet positif dans le développement régional.

## 5 LA PRODUCTION

### 5.1 L'évolution de la production

#### 5.1.1 Le nombre d'exploitations et les superficies

En 2004, selon les données compilées par la Direction régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean—Côte-Nord, le Québec comptait 261 exploitations ayant des bleuetières aménagées, pour une superficie totale de 21 918 hectares. Plus de 80 % de ces exploitations étaient situées au Saguenay—Lac-Saint-Jean.

En ce qui concerne les superficies aménagées, la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean compte plus de 19 398 hectares, ce qui représente près de 89 % de la superficie totale québécoise. La Côte-Nord occupe la deuxième place au regard de la superficie avec 1 557 hectares. Ces deux régions représentent 96 % de la superficie totale québécoise, pour 20 955 hectares répartis entre 228 exploitations agricoles (voir le tableau 10).

De 2002 à 2004, le nombre d'exploitations a connu une croissance de 27 % et les superficies totales aménagées, une hausse de 7 %. Ainsi, la superficie moyenne aménagée est passée de 99,6 ha/exploitation à 84,0 ha/exploitation, ce qui signifie que les nouvelles surfaces en culture sont plus petites<sup>11</sup>.

**Tableau 10 : Répartition des superficies québécoises pour le bleuets sauvage en 2004 (données préliminaires)**

	2002		2003		2004	
	Superficie totale aménagée	Nombre d'exploitations	Superficie totale aménagée	Nombre d'exploitations	Superficie totale aménagée	Nombre d'exploitations
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	*	*	*	*	*	*
Saguenay—Lac-Saint-Jean	18 300	170	19 138	206	19 398	210
Capitale-Nationale	185	11	185	11	185	11
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	543	4	573	4	*	*
Côte-Nord	1 227	16	1 312	16	1 557	18
Chaudière-Appalaches	ND	ND	100	14	100	14
Bas-Saint-Laurent	*	*	*	*	45	4
<b>Total</b>	<b>20 414</b>	<b>205</b>	<b>21 467</b>	<b>255</b>	<b>21 918</b>	<b>261</b>

Sources : MAPAQ, Direction régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean—Côte-Nord, M. Joseph Savard, mai 2005.

MAPAQ, Direction des politiques sur la gestion des risques, avril 2005.

MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières, mai 2005.

\* Données confidentielles.

<sup>11</sup> On pourra consulter l'annexe 9 pour constater l'évolution qui s'est produite à l'échelle canadienne.

En 2004, 43 entreprises exploitaient 70 % des superficies de bleuetières aménagées situées sur les terres de l'État. Ainsi, 218 entreprises exploitaient des terres privées pour 30 % des superficies aménagées (voir le tableau 11).

L'expansion de la production en bleuetière a débuté dans les années 80 au détriment de la production en forêt. En 1988, moins de la moitié (43 %) de la production provenait des bleuetières, comparativement à 75 % en 2003 (voir l'annexe 10).

**Tableau 11 : Répartition des bleuetières sur les terres privées ou les terres publiques en 2004**

Répartition	Terres privées		Terres publiques	
	Nombre	Superficie totale (ha)	Nombre	Superficie totale (ha)
< 19 ha	142	1 716	*	15
De 20 à 99 ha	66	2 649	13	697
De 100 à 199 ha	5	742	8	1 557
De 200 à 999 ha	5	1 498	18	7 813
1 000 ha ou plus			*	5 231
<b>Total</b>	<b>218</b>	<b>6 605</b>	<b>43</b>	<b>15 313</b>

Sources : MAPAQ, Direction régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean—Côte-Nord, M. Joseph Savard, mai 2005.

MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières, avril 2005.

\* Données confidentielles.

En regroupant les données du tableau 11 (voir le tableau 12), nous constatons que 26 producteurs (10,0 % des producteurs de la province) gèrent 66 % des superficies de bleuets sauvages. Nous pouvons soupçonner qu'une telle situation peut entraîner des différentes stratégies d'entreprise en matière de développement, de recherche et de marché.

**Tableau 12 : Répartition des superficies en culture en bleuet sauvage au Québec en 2004**

Strate de répartition	Nombre	Superficie totale
< 19 ha	143	1 731
De 20 à 99 ha	79	3 346
De 100 à 199 ha	13	2 299
200 ha ou plus	26	14 542
<b>Total</b>	<b>261</b>	<b>21 918</b>

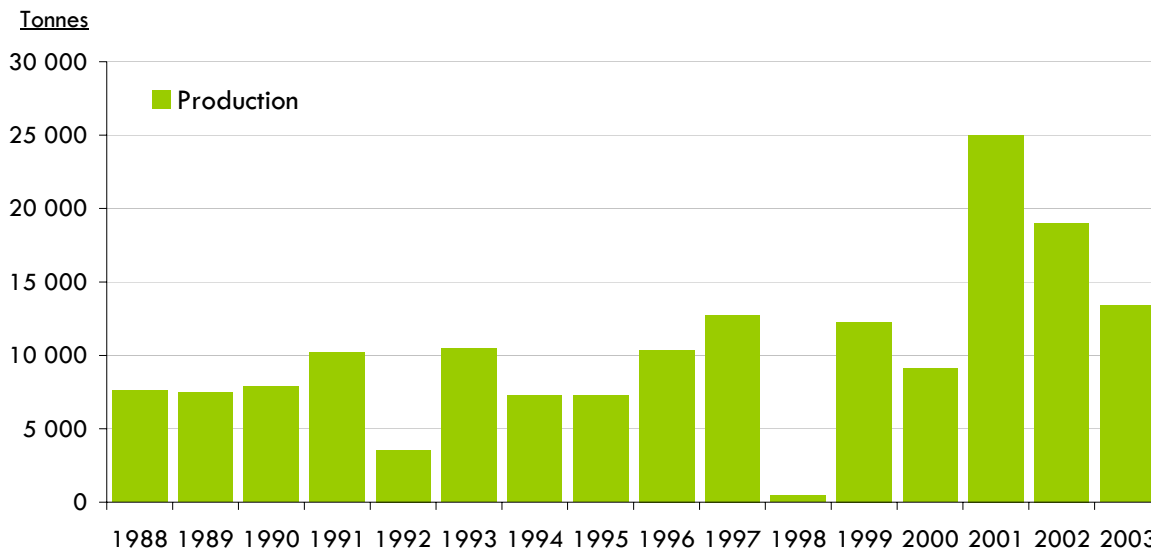
Sources : MAPAQ, Direction régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean—Côte Nord, M. Joseph Savard, mai 2005.

MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières, mai 2005.

### 5.1.2 Les volumes de production

Pour la période de 1997 à 2003, l'année 1998 étant exclue, le Québec a produit en moyenne 16 000 tonnes métriques de bleuets. En 2001, la production québécoise a atteint un sommet avec une production record de 25 000 tonnes métriques (voir la figure 2 et l'annexe 10).

**Figure 2 : Évolution des volumes de production de bleuets sauvages (forêt et bleuetière) au Québec entre 1988 et 2004 (en tonnes)**



Sources : MAPAQ, Direction régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean—Côte-Nord, septembre 2004.  
MAPAQ, Direction des politiques sur la gestion des risques, avril 2005.  
MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières, avril 2005.

### 5.1.3 La production commercialisée selon la provenance

Comme la récolte mécanique du bleuet sauvage occasionne des microblessures à l'épiderme du fruit, ce qui réduit sa conservation, plus de 95 %<sup>12</sup> de la production québécoise est acheminée aux usines de transformation puisque la période de conservation du bleuet frais est trop courte.

### 5.1.4 Les rendements

Les rendements provinciaux sont variables en raison des aléas climatiques. En 1998, le gel des fleurs a grandement affecté la production dans les bleuetières. Un problème de nature similaire a également été observé en 2000, occasionnant des rendements moyens de 612 kilogrammes par hectare. Cependant, la tendance générale des rendements au Québec est en croissance (voir le tableau 13).

<sup>12</sup> Moyenne des volumes entre 1998 et 2003. Données de l'Institut de la statistique du Québec.

**Tableau 13 : Évolution des rendements réels provinciaux pour les producteurs assurés à la FADQ entre 1998 et 2003<sup>13</sup>**

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Moyenne
Québec	5	1 141	612	1 755	1 600	1 091	1034

Sources : La Financière agricole du Québec, avril 2005.

MAPAQ, Direction des politiques sur la gestion des risques, avril 2005.

## 5.2 Les revenus

### 5.2.1 L'évolution des recettes monétaires

En ce qui concerne les recettes monétaires<sup>14</sup>, les données disponibles touchent tous les types de bleuets : sauvages ou en corymbe.

En 2003, la culture du bleuet au Canada se situait en deuxième position dans la catégorie des fruits, derrière la pomme, toutes espèces confondues. Le bleuet en corymbe, qui est principalement produit en Colombie-Britannique et en Ontario, compte pour 52 % des recettes monétaires canadiennes du bleuet. Entre 1998 et 2003, la province qui a enregistré les meilleures recettes monétaires provenant du bleuet sauvage est la Nouvelle-Écosse, le Québec arrivant en deuxième place et le Nouveau-Brunswick, en troisième place (voir le tableau 14).

**Tableau 14 : Recettes monétaires<sup>15</sup> canadiennes pour le bleuet entre 1998 et 2003 (000 \$)**

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Moyenne
Terre-Neuve	54	29	48	13	0	22	28
Île-du-Prince-Édouard	2 050	4 044	4 045	2 488	0	3 020	2 608
Nouvelle-Écosse	16 221	28 916	25 985	13 247	16 091	24 802	20 877
Nouveau-Brunswick	7 998	11 585	10 355	6 637	5 613	9 788	8 663
Québec	2 960	36 916	20 191	25 800	21 071	16 891	20 638
Ontario	2 315	2 125	1 975	2 165	2 250	1 670	2 083
Colombie-Britannique	23 055	32 931	43 351	33 892	43 500	57 900	39 105
<b>Canada</b>	<b>54 653</b>	<b>116 546</b>	<b>105 950</b>	<b>84 242</b>	<b>90 448</b>	<b>114 093</b>	<b>94 322</b>

Sources : Statistique Canada, *Recettes monétaires agricoles*, novembre 2004.

MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières

### Au Québec

Au cours de la période étudiée, les recettes monétaires ont été variables, les plus faibles recettes ayant été enregistrées en 1998. La moyenne des recettes monétaires du Québec durant la période visée s'élève à 20,6 millions de dollars.

<sup>13</sup> FADQ : Financière agricole du Québec. Rendement réel pour les bleuets nains semi-cultivés dans la province.

<sup>14</sup> Les recettes monétaires agricoles sont comptabilisées lorsque l'argent est versé aux agriculteurs, avant déduction des dépenses.

<sup>15</sup> Selon l'année civile.

### 5.2.2 L'évolution des prix

Historiquement, de 1989 à 2001, les prix des bleuets en provenance de bleuetières ont été supérieurs à ceux des bleuets issus des forêts (voir le tableau 15 et l'annexe 10). Toutefois, à partir de 2002, le prix des bleuets des forêts a été supérieur à celui des bleuets ramassés en bleuetière. Cela peut s'expliquer par les frais plus élevés qu'entraîne la récolte des bleuets en forêt et la demande accrue pour un produit exempt de pesticides (voir les annexes 10 et 11).

**Tableau 15 : Prix des bleuets cueillis en bleuetière par rapport à ceux des bleuets cueillis en forêt (en dollars canadiens)**

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Prix bleuetière	1,58	1,94	1,43	0,88	0,99	1,21
Prix forêt	1,58	1,25	1,39	0,84	1,06	1,25

Sources : MAPAQ, Direction régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean—Côte-Nord, septembre 2004.

MAPAQ, Direction des politiques sur la gestion des risques, avril 2005.

MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières, avril 2005.

Concernant les prix moyens obtenus au Québec de 1998 à 2003, ils sont supérieurs à ceux du Maine sauf pour 2001, une année record sur le plan de la récolte (voir le tableau 16). De plus, nous constatons une baisse de prix pour la période couverte, le prix au Québec étant passé de 1,58 dollar à 1,22 dollar par kilogramme. Dans l'État du Maine, le prix de 1998, qui s'élevait à 1,50 dollar (canadien) par kilogramme, a chuté pour s'établir à 1,02 dollar en 2003. Ainsi, nous observons une baisse de prix de 23 % au Québec, alors que la diminution est de 32 % dans le Maine. Ces baisses s'expliquent par la forte production obtenue sur le continent en 2000, 86 900 tonnes métriques, et en 2001, 79 700 tonnes métriques. En 2003, le volume continental de bleuets atteignait 91 400 tonnes métriques (voir l'annexe 12).

**Tableau 16 : Prix par kilogramme**

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Prix Québec (\$CAN)	1,58	1,70	1,41	0,87	1,00	1,22
Prix Maine (\$US)	1,02	1,13	0,89	0,67	0,63	0,78
Prix Maine (CAN)	1,50	1,67	1,31	1,02	0,97	1,02

Sources : MAPAQ, Direction régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean—Côte-Nord, septembre 2004.

The University of Maine, *Wild Blueberry Newsletter*, Orono, Maine, février 2005.

MAPAQ, Direction des politiques sur la gestion des risques, avril 2005.

### 5.2.3 La rentabilité

Il n'y a aucune donnée sur la rentabilité des entreprises. Les seules informations disponibles sont reliées à la sécurité du revenu.

Selon les données du site Internet de La Financière agricole du Québec (FADQ), de 1998 à 2003, 88 producteurs en moyenne ont adhéré au Programme d'assurance récolte<sup>16</sup>. La superficie moyenne assurée pour la période correspond à 8 637 hectares. Les indemnités totales versées sont supérieures à 3,2 millions de dollars, l'année 1998 ayant englouti à elle seule 1,9 million.

Les producteurs pouvaient aussi bénéficier du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) de 1998 à 2001, du Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA) en 2002 et, à partir de 2003, du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA).

### 5.3 Constats

- ➔ En 2004, le Québec dénombrait 261 exploitations ayant déclaré 21 918 hectares de bleuetières aménagées.
- ➔ La région du Saguenay—Lac-Saint-Jean possède 89 % des superficies en culture de bleuets et la Côte-Nord, 7 %.
- ➔ La majorité des bleuetières aménagées se trouve sur des terres appartenant à l'État (terres publiques)
- ➔ La production de bleuets est en croissance. En 1988, elle s'élevait à 7 600 tonnes métriques et, en 2003, à 13 400 tonnes métriques.
- ➔ Les bleuetières aménagées prennent de plus en plus d'importance dans les volumes comparativement aux bleuets situés en forêt. En 2003, 75 % de la production provenait de bleuetières.
- ➔ Le rendement moyen québécois, qui est en croissance, s'estime à 1 034 kilogrammes par hectare selon les données de La Financière agricole du Québec.
- ➔ Entre 1998 et 2003, les recettes monétaires moyennes du bleuet sauvage et du bleuet en corymbe du Québec s'élevaient à 20,6 millions de dollars.
- ➔ On observe que 26 producteurs récoltent 66 % des volumes de bleuets.
- ➔ Le prix obtenu au Québec est supérieur à celui du Maine.
- ➔ De 1996 à 2004, le prix québécois montre une tendance à la baisse alors que la production nord américaine tend à croître.

---

<sup>16</sup> Pour être assuré, un producteur doit posséder 4 hectares de bleuetières en production.

## 6 LA MISE EN MARCHÉ

D'après le rapport du Comité interministériel sur la contribution des terres du domaine de l'État au développement de l'industrie du bleuets, « l'industrie québécoise du bleuets nain est caractérisée par une forte intégration de la production, de la transformation et de la commercialisation. Certains des producteurs qui ont les plus forts volumes de récolte sont propriétaires ou actionnaires des usines de traitement ainsi que des entreprises impliquées dans la commercialisation du bleuets sur les marchés nationaux et internationaux<sup>17</sup> ».

### 6.1 L'organisation de la mise en marché

#### 6.1.1 La réglementation

Dans le secteur du bleuets, les producteurs ont adopté, en 1966, en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1), le Plan conjoint des producteurs de bleuets du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Les principaux objectifs de ce plan conjoint sont les suivants : ordonner et contrôler la production, la mise en marché et l'acheminement du bleuets sauvage; rechercher de nouveaux débouchés; augmenter la consommation du bleuets. Le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec administre ce plan.

Quatre conventions régissent la mise en marché du bleuets en provenance du territoire visé par le Plan conjoint. Ces conventions définissent l'approvisionnement, les modes de rémunération (bleuetière et forêt), le prélèvement des contributions pour le Syndicat et la recherche.

#### 6.1.2 Le conflit entre le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec et les usines de congélation

Une première convention de mise en marché du bleuets a été signée par le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec et les transformateurs de bleuets. Malgré cette entente, des tensions se sont développées entre les parties, les transformateurs ayant dû quitter le conseil d'administration du Syndicat en raison de conflits d'intérêts potentiels. Des visions différentes de la part du Syndicat et des transformateurs (sur la valorisation des produits de deuxième et de troisième transformation) ont amplifié les tensions.

---

<sup>17</sup> Rapport du Comité interministériel sur la contribution des terres du domaine de l'État au développement de l'industrie du bleuets, page 16, section 3.5.

Les actionnaires des usines de congélation, se voyant écartés des décisions relatives au secteur, ont demandé aux administrateurs de cesser d'acheminer les contributions au Syndicat. Ainsi, le secteur a été privé des cotisations de 2001 à 2003<sup>18</sup>.

### 6.1.3 La proportion de bleuets soumis au Plan conjoint

L'actuel plan conjoint concernant le bleuets sauvage ne couvre que le territoire du Saguenay—Lac-Saint-Jean et quelques municipalités de la Haute-Mauricie et de la Capitale-Nationale. Il s'applique aux bleuets en provenance des bleuetières et des forêts. Cependant, de nouvelles régions produisent des bleuets depuis quelques années, par exemple la Côte-Nord, l'Abitibi et la Gaspésie. Ces volumes produits ne sont pas soumis au Plan conjoint et le prix payé pour ces bleuets peut amener certaines distorsions sur le marché.

## **6.2 La promotion et le marketing**

Les conflits entre le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec et les transformateurs ont ralenti la promotion dans ce secteur. La seule promotion en ce qui concerne le bleuets a été réalisée par la WBANA<sup>19</sup> en Europe et aux États-Unis.

## **6.3 Constats**

- ➡ La mise en marché du bleuets est réalisée par les entreprises de congélation.
- ➡ Le Plan conjoint ne couvre pas l'ensemble de la province.
- ➡ Les conflits entre les représentants des producteurs et des transformateurs ne permettent pas d'entreprendre des actions de développement telles que promotion...

---

<sup>18</sup> Selon les derniers états financiers du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec, remis lors de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2005.

<sup>19</sup> WBANA : World Blueberry Association of North America.

## 7 L'ENVIRONNEMENT

De plus en plus, nous entendons parler d'agriculture et de développement durable. La pression de la population pour le respect de l'environnement et la réduction des pesticides a incité les gouvernements à mettre en place de nouvelles réglementations à cet égard. Comme toute production agricole, celle du bleuet est soumise à des règles touchant la gestion phytosanitaire.

### 7.1 Les modifications au Règlement sur les exploitations agricoles (REA)<sup>20</sup>

En vertu des modifications apportées au Règlement sur les exploitations agricoles (REA), qui sont entrées en vigueur le 16 décembre 2004, des conditions relatives aux superficies cultivées s'appliquent à tous les producteurs agricoles des municipalités mentionnées aux annexes II et III du décret (567 municipalités au Québec). Ces modifications stipulent que les producteurs agricoles de ces municipalités ne peuvent accroître les superficies actuellement cultivées par rapport à celles cultivées en 2004, et ce, pour une période indéterminée. Ces modifications s'appliquent également aux producteurs de bleuets (article 50.2 du Règlement).

Selon les intervenants du MAPAQ dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean—Côte-Nord, 5 des 12 municipalités touchées par cette nouvelle réglementation accaparent approximativement une dizaine de milliers d'hectares boisés propices à l'agrandissement de bleuetières. Donc, les modifications au REA ralentiront le développement de cette production, une activité économique importante au Saguenay—Lac-Saint-Jean.

### 7.2 La menace de la mouche du bleuet

Présentement, la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean est exempte de la mouche du bleuet. Ce ravageur est actuellement présent dans le Maine, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Il est considéré comme un organisme de quarantaine selon la réglementation actuelle de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Advenant l'introduction de ce ravageur, la production de bleuets en forêt (considérée comme une production sans pesticides) sera menacée puisque, techniquement, il sera impossible de faire des traitements chimiques. Dans le cas des bleuetières, l'arrivée de la mouche aurait pour effet d'augmenter les coûts de

---

<sup>20</sup> Les informations présentées proviennent de la fiche d'information préparée le 1<sup>er</sup> février 2005 par Jean Tremblay, conseiller en aménagement et développement au MAPAQ (Alma).

production ainsi que la charge des pesticides dans l'environnement et d'abaisser notre compétitivité. Actuellement, l'absence de ce ravageur et l'utilisation réduite de pesticides permettent au produit québécois de mieux se positionner sur les marchés.

Afin de prévenir la propagation de ce ravageur, les représentants de l'industrie ont créé un comité de travail pour l'élaboration d'un plan d'action.

### **7.3 L'hexazinone<sup>21</sup>**

Récemment, certaines inquiétudes sont apparues en ce qui a trait à l'herbicide le plus utilisé dans la plupart des bleuetières du Québec. Il s'avérerait que l'hexazinone se trouve dans l'eau potable. Toutefois, en mai 2003, la présence d'hexazinone n'était détectée que dans une seule municipalité, celle de Labrecque.

L'industrie devra donc être en mesure de trouver de nouvelles méthodes de lutte contre les mauvaises herbes ou rationaliser l'utilisation de cet herbicide afin d'éviter les risques pour la santé de la population des territoires avoisinant les aires de production.

### **7.4 Constat**

- ➡ L'industrie devra par des gestes concrets, se donner de nouveaux outils d'intervention afin de contrer des problématiques telles que la mouche du bleuet ou la contamination par l'hexazinone.

---

<sup>21</sup> Les informations présentées proviennent du document suivant, publié par le ministère de l'Environnement : *Concentrations d'hexazinone dans des prises d'eau potable près de bleuetières du Saguenay—Lac-Saint-Jean.*

## 8 LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au Canada et au Québec, plusieurs organismes sont impliqués dans des activités de recherche et de développement dans le secteur du bleuet nain.

### 8.1 La recherche canadienne hors Québec

La Nouvelle-Écosse est un joueur très important dans la recherche sur le bleuet. Le Centre de recherches de l'Atlantique sur les aliments et l'horticulture (CRAAH) dirige un programme de recherche spécifique sur le bleuet nain. Une équipe de neuf chercheurs réalise des travaux sur la gestion des ennemis des cultures et la lutte contre ceux-ci, sur la physiologie des plantes ainsi que sur l'amélioration génétique du bleuet. À ce même centre, trois autres programmes de recherche sur les aliments (physiologie post-récolte, salubrité et qualité, transformation) s'intéressent également au bleuet nain. Ainsi, l'amélioration de la qualité des bleuets congelés, les effets protecteurs des antioxydants sur la santé et la caractérisation de la qualité sensorielle de produits à partir de bleuets sont notamment étudiés.

La Nouvelle-Écosse dispose également d'un institut, le Nova Scotia Wild Blueberry Institute, qui a été créé pour assurer une coordination du secteur et identifier les grandes orientations de recherche sur le bleuet sauvage. Les membres de cet institut sont l'Association des producteurs de bleuets sauvages de la Nouvelle-Écosse, le Nova Scotia Agricultural College, le Nova Scotia Department of Agriculture and Fisheries et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Cet institut fournit un soutien à l'industrie grâce à des projets de recherche ou de démonstration, à des programmes éducationnels et au transfert technologique.

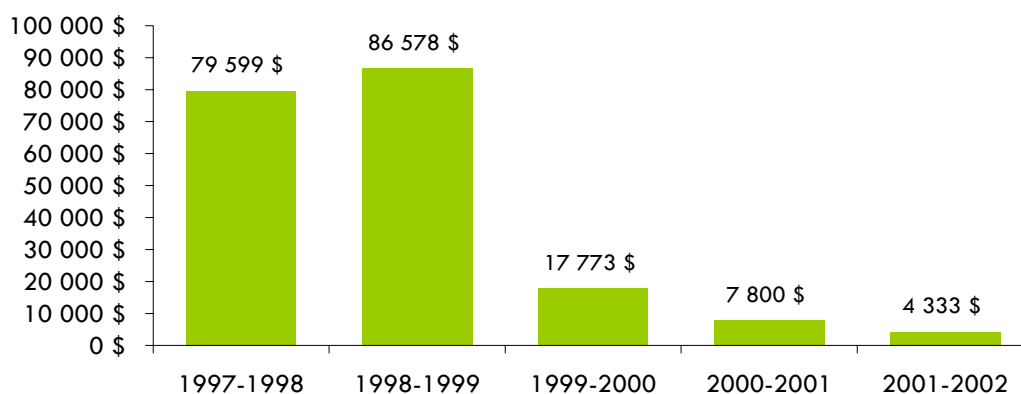
D'autres organismes des Maritimes participent également à la recherche sur le bleuet sauvage. C'est le cas, notamment, du Centre de recherches sur les cultures et les bestiaux, situé à l'Île-du-Prince-Édouard, qui conduit actuellement un projet sur la fertilisation organique des bleuets sauvages. De plus, le Centre de recherche de l'Atlantique sur les cultures de climat frais à Terre-Neuve travaille à mettre au point des systèmes de gestion pour améliorer la production des peuplements naturels de bleuetières.

## 8.2 La recherche universitaire au Québec

De 1997 à 2002, seulement 5 projets ont été réalisés par les universités québécoises pour des investissements totalisant près de 200 000 \$ dans des activités de recherche sur la régie des cultures, dont la fertilisation, la taille et la pollinisation du bleuet, de même que sur la gestion intégrée des ennemis des cultures.

On observe que les efforts de recherche ont connu une forte baisse depuis 1999. Les subventions provenaient principalement du gouvernement fédéral (96 676 \$), du gouvernement du Québec (95 074 \$) et du secteur privé (4 333 \$) (voir la figure 3).

**Figure 3 : Évolution des investissements dans la recherche universitaire sur le bleuet, 1997-2002**



Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, Système d'information sur la recherche universitaire.  
MAPAQ, Direction de l'innovation scientifique et technologique.

L'Institut des nutraceutiques et des aliments fonctionnels (INAF), mis en place en 1999, regroupe plus de 60 chercheurs qui réalisent des travaux sur les propriétés antidiabétiques du bleuet de même que sur l'optimisation de l'extraction des flavonoïdes de ce fruit.

## 8.3 La recherche fédérale au Québec

Le Québec dispose de trois centres de recherche d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) qui se sont impliqués au cours des dernières années dans la recherche sur le bleuet nain.

D'abord, la station de recherche de Normandin du Centre de recherche et de développement sur les sols et les grandes cultures conduit, depuis quelques années, des travaux sur la valorisation de résidus industriels dans la production du bleuet nain. De plus, une étude est présentement en cours en ce qui concerne l'effet de la fertilisation azotée et phosphatée sur le bleuet nain sauvage.

Ensuite, le Centre de recherche et de développement en horticulture (CRDH), situé à Saint-Jean-sur-Richelieu, réalise actuellement un projet portant sur l'identification de substances attractives et sur l'écologie de la mouche du bleuet, en collaboration avec le CRAAH d'AAC, situé à Kentville en Nouvelle-Écosse, et l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Enfin, le Centre de recherche et de développement sur les aliments (CRDA) de Saint-Hyacinthe s'intéresse aux aspects de la transformation. Des chercheurs ont mis au point une méthode de déshydratation osmotique applicable au bleuet nain.

#### **8.4 Les autres organismes de recherche et de transfert**

Le Centre de recherche Les Buissons réalise aussi certains travaux sur les petits fruits nordiques dont le bleuet. Ainsi, des travaux de recherche sur l'irrigation des bleuets sauvages semi-cultivés et sur le concept forêt-bleuet sont actuellement en cours.

En ce qui concerne les centres collégiaux de transfert de technologie, le Centre de recherche et de développement en agriculture, situé à Alma, a réalisé deux projets sur le bleuet. Deux autres projets sont en cours, notamment au regard du concept forêt-bleuet. Le Centre d'études des procédés chimiques du Québec (CEPROCQ) a, pour sa part, développé une expertise dans l'extraction de composants végétaux tels que les antioxydants du bleuet. Par ailleurs, le Centre de robotique industrielle travaille actuellement à un projet de classification et de contrôle de la qualité du bleuet par vision artificielle. Enfin, le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) offre un service d'extraction d'ingrédients actifs à partir de biomasses végétales telles que le bleuet.

#### **8.5 Le secteur privé**

Le secteur privé est souvent mis à contribution dans des projets de recherche en apportant une contrepartie à des programmes de subventions de recherche comme le Programme de partage des frais pour l'investissement (PPFI) d'AAC, certains programmes du MAPAQ et le Programme d'aide à la recherche technologique (PART) du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Il est prévu, dans la convention collective de mise en marché du bleuet, que le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec perçoive de tout producteur une contribution spéciale de 0,005 \$ la livre de bleuets mise en marché pour soutenir des activités de recherche et de développement. Au 31 décembre 2003, le solde du fonds de recherche se chiffrait à 302 141 \$<sup>22</sup>. Nous pouvons estimer que le secteur recueille chaque année environ 155 000 \$ (30 960 000 livres à 0,005 \$ la livre).

---

<sup>22</sup> États financiers au 31 décembre 2004, remis lors de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2004. Le montant de 302 141 \$ correspond au solde du fonds au début de l'exercice.

## 8.6 Constats

- De nombreux organismes font de la recherche dans le secteur du bleuet.
- La présence d'une forte concentration de recherche à proximité du Québec peut être mise à profit de même que les initiatives de la Nouvelle-Écosse. La création d'un maillage plus étroit avec les chercheurs du CRAAH permettrait de bénéficier des retombées de recherches sur le bleuet nain. De nombreux travaux pourraient facilement être applicables dans les conditions climatiques du Québec et permettraient de résoudre des problématiques communes à l'ensemble de l'industrie canadienne du bleuet.
- Un regroupement de l'industrie et des acteurs du domaine de la recherche pour coordonner les activités de recherche et de transfert, ce qui permettrait de mieux cibler les besoins de l'industrie comme c'est le cas pour le Nova Scotia Wild Blueberry Institute, pourrait être une piste à envisager.
- Les travaux de recherche qui sont effectués portent davantage sur l'aspect de la production de la culture et peu sur le développement de produits transformés. Toutefois, la présence de l'INAF permettra la mise au point de nouveaux produits à valeur ajoutée et de nouvelles générations d'aliments avec des propriétés bénéfiques pour la santé.

## 9 CONCLUSION

Cette première monographie de l'industrie du bleuet au Québec a été rédigée à l'aide de l'information obtenue à la suite d'entrevues, d'appels et de l'établissement de contacts. Nous constatons qu'une grande partie de l'information est détenue par différents joueurs de l'industrie et que celle-ci est plus ou moins diffusée. Ainsi, le document peut ne refléter qu'une partie de la situation réelle de l'industrie puisque nous n'avons eu accès qu'à une information partielle. Il est difficile de poser un diagnostic pertinent en l'absence de données structurelles.

Aucune analyse de la compétitivité du secteur ne peut être sérieusement établie en l'absence d'indicateurs sur :

- L'efficacité économique des entreprises;
- La compétitivité par les prix;
- L'intensité de la coordination verticale.

Toutefois, l'esquisse de ce diagnostic permet de mettre en évidence certaines opportunités et certaines menaces.

Différentes possibilités s'offrent au secteur, notamment les suivantes :

- La demande canadienne pour le bleuet à l'état frais est actuellement en croissance et les consommateurs recherchent de plus en plus les vertus nutraceutiques des aliments.
- Les consommateurs désirent de plus en plus des produits santé, exempts de pesticides ou biologiques. Le bleuet sauvage cueilli en forêt répond à cette demande. Cet avantage sur le plan du marketing devra être saisi par le secteur.
- L'industrie devra se positionner sur le type de transformation à privilégier dans le but d'obtenir le maximum de rentabilité. Actuellement, la majorité de la valeur ajoutée au bleuet du Saguenay—Lac-Saint-Jean provient de l'extérieur de la région ou de la province. L'introduction de nouvelles entreprises de ce type sur le territoire peut-elle être un atout pour une région qui a souffert de nombreuses fermetures d'entreprises agroalimentaires ces dernières années?

Cependant, des menaces se dressent à l'horizon :

- Le bleuet en corymbe peut se substituer au bleuet sauvage dans plusieurs préparations. L'industrie devra donc porter une attention spéciale au développement du bleuet en corymbe et à l'éventualité d'un déplacement de la demande vers ce type de bleuet.

- L'industrie devra consacrer des énergies à trouver des solutions efficaces aux problématiques actuelles : la mouche du bleuet de même que la contamination des nappes phréatiques par l'hexazinone, dans un esprit de développement durable respectueux de la population et de l'environnement.
- Dans une industrie très intégrée, les acteurs devront tenter de trouver une façon d'améliorer leurs relations.
- L'émergence de pays européens sur le marché du bleuet pourrait avoir une influence dans le futur.
- Le taux de change pourrait avoir des conséquences sur les futures exportations.

# ANNEXES

## ANNEXE 1 - ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION MONDIALE DE MYRTILLES

Myrtilles <sup>23</sup>	Année					
	1998	1999	2000	2001	2002	2003
États-Unis	69 445	110 859	134 446	121 563	115 395	122 924
Canada	35 118	63 794	59 035	67 708	64 861	78 608
Pologne	17 100	20 500	21 500	30 000	16 400	16 500
Ukraine	0	0	5 500	3 000	5 000	4 500
Pays-Bas	3 800	3 800	3 800	3 800	4 000	4 000
Roumanie	2 500	5 000	4 000	3 000	2 500	2 500
Lituanie	3 800	3 000	3 000	2 000	1 600	2 000
Nouvelle-Zélande	1 000	1 100	1 740	1 750	1 750	1 750
Italie	1 681	1 647	1 896	1 880	1 811	1 400
France	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Kirghizistan	700	600	1 100	1 100	1 000	900
Espagne	200	300	300	500	600	750
Mexique	570	570	570	570	570	570
Ouzbékistan	500	500	500	500	500	500
Suède	100	100	100	100	100	100
Maroc	50	50	50	50	50	50
<b>Monde</b>	<b>137 564</b>	<b>212 820</b>	<b>238 537</b>	<b>238 521</b>	<b>217 137</b>	<b>238 052</b>

Sources : Données de FAOSTAT, année 2004.

MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières, avril 2005.

## ANNEXE 2 – ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE MYRTILLES SELON LES CONTINENTS

Continent	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Amérique du Nord	104 563	174 653	193 481	189 271	180 256	201 532
Europe	31 381	36 447	42 696	46 880	34 511	34 150
Amérique du Sud	570	570	570	570	570	570
Afrique	50	50	50	50	50	50
<b>Amérique du Nord (%)</b>	<b>76,0</b>	<b>82,1</b>	<b>81,1</b>	<b>79,4</b>	<b>83,0</b>	<b>84,7</b>

Sources : Données de FAOSTAT, année 2004.

MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières, avril 2005.

<sup>23</sup> Inclut les bleuets sauvages et en corymbe.

### ANNEXE 3 – ÉVOLUTION DES VALEURS DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS AMÉRICAINES DE BLEUETS EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS

#### Exportations

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Taux de croissance (%)
Congelé	22 978	15 866	25 249	16 323	19 856	17 864	-22
Frais	1 708	12 614	24 173	22 896	20 859	18 875	1005
Séché	4 261	5 223	6 983	9 232	9 154	11 412	168
En conserve	3 104	3 202	3 047	3 346	4 507	3 464	12
<b>Total</b>	<b>32 050</b>	<b>36 905</b>	<b>59 452</b>	<b>51 798</b>	<b>54 375</b>	<b>51 616</b>	<b>61</b>

Sources : Department of Commerce, US Census Bureau, Foreign Trade Statistics.  
MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières, avril 2005.

#### Importations

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Taux de croissance (%)
Frais	7 249	14 844	7 707	11 844	7 707	7 687	6
Congelé	25 705	24 187	30 836	39 003	39 482	59 167	13
<b>Total</b>	<b>32 954</b>	<b>39 031</b>	<b>38 544</b>	<b>50 847</b>	<b>47 189</b>	<b>66 854</b>	<b>103</b>

Sources : Department of Commerce, US Census Bureau, Foreign Trade Statistics.  
MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières, avril 2005.

## ANNEXE 4 – ÉVOLUTION DES VALEURS DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS CANADIENNES DE BLEUETS EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS

### Exportations

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Bleuets sauvages frais	3 595	11 117	7 842	12 119	8 505	8 306
Bleuets sauvages congelés	63 633	80 927	90 587	86 041	83 892	105 855
<b>Total</b>	<b>67 228</b>	<b>92 044</b>	<b>98 429</b>	<b>98 160</b>	<b>92 397</b>	<b>114 162</b>

### Importations

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Bleuets sauvages frais	1 111	9 957	20 419	19 347	15 794	15 238
<b>Total frais</b>	<b>1 111</b>	<b>9 957</b>	<b>20 419</b>	<b>19 347</b>	<b>15 794</b>	<b>15 238</b>
Bleuets en boîte	555	486	434	588	1 058	582
Bleuets secs	945	1 112	1 271	1 810	1 759	2 276
Pulpe de bleuets congelés	249	647	592	616	1 171	91
Bleuets sauvages congelés	3 060	6 116	13 861	5 899	8 670	8 086
<b>Total transformé</b>	<b>4 809</b>	<b>8 360</b>	<b>16 158</b>	<b>8 911</b>	<b>12 658</b>	<b>11 036</b>
<b>Total</b>	<b>5 920</b>	<b>18 317</b>	<b>36 577</b>	<b>28 258</b>	<b>28 452</b>	<b>26 274</b>

Sources : Statistique Canada, *Commerce international des marchandises*, avril 2004.

MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières, février 2005.

## ANNEXE 5 – DESTINATION DES EXPORTATIONS CANADIENNES DE BLEUETS SAUVAGES

### Bleuet sauvage congelé (tonnes)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
États-Unis	8 930	7 860	9 211	13 732	16 496	24 819
Allemagne	6 622	5 729	5 925	5 841	7 216	7 121
Japon	3 052	4 863	3 890	4 666	3 811	4 644
France	1 215	2 157	2 839	1 633	3 269	3 614
Royaume-Uni	1 111	1 008	1 598	1 437	1 340	1 398
Afrique		12	24	3	25	48
Amérique latine	2	44	23	22		
Autres pays Asie	747	82	147	168	33	518
Autres pays Europe	1 198	2 959	3 724	2 994	2 210	2 150
Océanie	66	67	70	115	234	456
<b>Total</b>	<b>22 944</b>	<b>24 782</b>	<b>27 450</b>	<b>30 613</b>	<b>34 924</b>	<b>44 768</b>

Sources : Statistique Canada, *Commerce international des marchandises*, avril 2004.  
MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières, avril 2005.

### Bleuet sauvage frais (tonnes)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
États-Unis	2 044	6 333	4 920	8 696	6 002	7 431
Asie				4	118	72
Europe	105	255		45	145	15
<b>Total</b>	<b>2 149</b>	<b>6 588</b>	<b>4 920</b>	<b>8 745</b>	<b>6 265</b>	<b>7 518</b>

Sources : Statistique Canada, *Commerce international des marchandises*, avril 2004.  
MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières, avril 2005.

## ANNEXE 6 – PROVENANCE DES IMPORTATIONS CANADIENNES DE BLEUETS SAUVAGES

### Bleuet sauvage congelé (tonnes)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
États-Unis	1 740	2 371	6 142	2 763	4 672	4 503
Autres pays	125	920	522	2	20	387
<b>Total</b>	<b>1 865</b>	<b>3 291</b>	<b>6 664</b>	<b>2 765</b>	<b>4 692</b>	<b>4 891</b>

Sources : Statistique Canada, *Commerce international des marchandises*, avril 2004.  
MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières, avril 2005.

### Bleuet sauvage frais (tonnes)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
États-Unis	339	7 661	16 507	15 173	11 476	13 536
Chili	108	154	232	138	190	64
Autres pays	6	9		15	13	4
<b>Total</b>	<b>453</b>	<b>7 824</b>	<b>16 739</b>	<b>15 326</b>	<b>11 679</b>	<b>13 604</b>

Sources : Statistique Canada, *Commerce international des marchandises*, avril 2004.  
MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières, avril 2005.

## ANNEXE 7 – DESTINATION DES EXPORTATIONS QUÉBÉCOISES DE BLEUETS SAUVAGES

### Bleuet sauvage congelé (tonnes)

Pays	1998	1999	2000	2001	2002	2003
États-Unis	2 327	1 964	3 279	3 818	5 610	7 813
Allemagne	1 848	1 612	2 114	2 018	2 221	1 445
Japon	266	257	195	852	521	806
France	254	567	1 040	592	877	624
Belgique	45	130	226	164	302	360
Pays-Bas	317	434	809	963	462	296
Afrique		12		3	25	48
Autres pays Asie			75	70	247	159
Autre pays Europe	164	526	699	649	874	352
Océanie	47	42	22		58	122
<b>Total exportation</b>	<b>5 267</b>	<b>5 545</b>	<b>8 459</b>	<b>9 127</b>	<b>11 198</b>	<b>12 024</b>

Sources : Statistique Canada, *Commerce international des marchandises*, avril 2004.  
MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières, avril 2005.

### Bleuet sauvage frais (tonnes)

Pays	1998	1999	2000	2001	2002	2003
États-Unis	20	633	297	5 191	1 506	1 039
Europe	66	195		41	25	
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>828</b>	<b>297</b>	<b>5 232</b>	<b>1 531</b>	<b>1 039</b>

Sources : Statistique Canada, *Commerce international des marchandises*, avril 2004.  
MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières, avril 2005.

## ANNEXE 8 - PROVENANCE DES IMPORTATIONS QUÉBÉCOISES DE BLEUETS

### Bleuet frais (kg)

Pays	1998	1999	2000	2001	2002	2003
États-Unis	234 262	421 623	322 207	385 352	354 200	184 084
Chili	45 281	21 017	73 248	24 677	47 684	49 715
Argentine						1 226
Mexique				2 903		1 124
Guatemala	100					
Pays-Bas			362			
<b>Total</b>	<b>279 643</b>	<b>442 640</b>	<b>395 817</b>	<b>412 932</b>	<b>401 884</b>	<b>236 149</b>

### Bleuet congelé (kg)

Pays	1998	1999	2000	2001	2002	2003
États-Unis	710 205	621 021	3 329 401	45 043	244 957	835 571
France	120 089			426	799	3 934
Allemagne			22 126			
<b>Total</b>	<b>830 294</b>	<b>621 021</b>	<b>3 351 527</b>	<b>45 469</b>	<b>245 756</b>	<b>839 505</b>

Sources : Statistique Canada, *Commerce international des marchandises*, avril 2004.

MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières, avril 2005.

## ANNEXE 9 – ÉVOLUTION DES SUPERFICIES, DES VOLUMES DE PRODUCTION ET DE LA VALEUR À LA FERME DES BLEUETS SAUVAGES ET EN CORYMBE

Description		1998	1999	2000	2001	2002	2003
Québec	Superficie totale (ha)	12 545	12 950	13 355	13 576	13 102	12 250
	Superficie récoltée (ha)	5 751	7 657	8 668	7 657	9 267	6 230
	Production com. (t)	1 154	21 389	11 313	25 041	18 763	13 476
	Valeur (000 \$)	2 960	36 915	20 190	25 800	21 070	16 890
Nouveau-Brunswick	Superficie totale (ha)	7 288	7 547	8 098	8 382	8 705	8 907
	Superficie récoltée (ha)	3 727	3 826	3 871	4 148	4 051	4 456
	Production com. (t)	5 088	7 024	6 083	4 785	6 947	10 981
	Valeur (000 \$)	7 967	11 775	10 280	6 445	5 570	11 010
Nouvelle-Écosse	Superficie totale (ha)	13 413	14 000	14 583	15 179	15 451	16 066
	Superficie récoltée (ha)	6 728	6 940	7 143	5 973	6 297	8 001
	Production com. (t)	10 283	18 824	19 187	13 043	18 053	26 422
	Valeur (000 \$)	16 300	29 580	25 795	12 585	16 275	29 900
Colombie-Britannique	Superficie totale (ha)	2 329	2 448	2 711	2 957	2 954	2 995
	Superficie récoltée (ha)	2 060	2 307	2 434	2 550	2 580	2 711
	Production com. (t)	15 497	15 416	19 777	21 682	18 098	23 795
	Valeur (000 \$)	23 055	32 930	43 350	33 890	43 500	57 900
Canada	Superficie totale (ha)	38 915	40 438	42 413	43 971	44 048	44 438
	Superficie récoltée (ha)	19 625	22 250	23 808	22 165	23 996	23 269
	Production com. (t)	34 619	66 499	60 616	67 667	64 861	78 608
	Valeur (000 \$)	55 162	117 875	106 085	83 325	90 765	120 740
Canada (Colombie-Britannique exclue)	Superficie totale (ha)	36 586	37 990	39 702	41 014	41 094	41 443
	Superficie récoltée (ha)	17 565	19 943	21 374	19 615	21 416	20 558
	Production com. (t)	19 122	51 083	40 839	45 985	46 763	54 813
	Valeur (000 \$)	32 107	84 945	62 735	49 435	47 265	62 840

Sources : Statistique Canada, *Production de fruits et légumes* (cat. 22-003), juin 2004.  
MAPAQ, Direction des politiques sur la gestion des risques, mars 2005.

## ANNEXE 10 – PRODUCTION DE BLEUETS SAUVAGES AU QUÉBEC

Année	BLEUETIÈRE			FORÊT			TOTAL	
	Récolte en tonnes	Prix du kilogramme (\$)	Revenu (000 \$)	Récolte en tonnes	Prix du kilogramme (\$)	Revenu (000 \$)	Récolte totale en tonnes	Revenu total (000 \$)
1988	3 600	1,54	5 544	4 000	1,14	4 560	7 600	10 104
1989	2 900	1,43	4 147	4 560	1,30	5 928	7 460	10 075
1990	4 738	1,20	5 686	3 138	0,66	2 071	7 876	7 757
1991	4 394	1,35	5 931	5 806	1,05	6 097	10 200	12 028
1992	2 676	1,35	3 613	900	1,10	990	3 576	4 603
1993	7 034	0,99	6 964	3 421	0,66	2 258	10 455	9 221
1994	6 364	1,07	6 809	909	0,88	800	7 273	7 609
1995	4 318	1,12	4 836	2 955	0,88	2 600	7 273	7 436
1996	4 909	1,71	8 395	5 455	1,43	7 800	10 364	16 195
1997	7 730	1,32	10 204	5 000	1,32	6 600	12 730	16 804
1998	45	1,58	72	409	1,58	646	454	718
1999	11 364	1,94	22 046	5 909	1,25	7 386	17 273	29 432
2000	5 455	1,43	7 801	3 637	1,39	5 055	9 092	12 856
2001	20 400	0,88	17 952	4 600	0,84	3 864	25 000	21 816
2002	16 136	0,99	15 975	2 900	1,06	3 074	19 036	19 049
2003	10 000	1,21	12 100	3 400	1,25	4 250	13 400	16 350
2004 <sup>24</sup>	16 400	1,32	21 648	4 100	1,76	7 216	20 500	28 864
Moyenne	7 557	1,32	9 970	3 594	1,15	4 133	11 151	14 103
<b>Moyenne 1998-2003</b>	<b>10 567</b>	<b>1,34</b>	<b>14 142</b>	<b>3 476</b>	<b>1,23</b>	<b>4 269</b>	<b>14 043</b>	<b>18 411</b>

Sources : MAPAQ, Direction régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean—Côte-Nord, M. Joseph Savard, septembre 2004.

MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières, avril 2005.

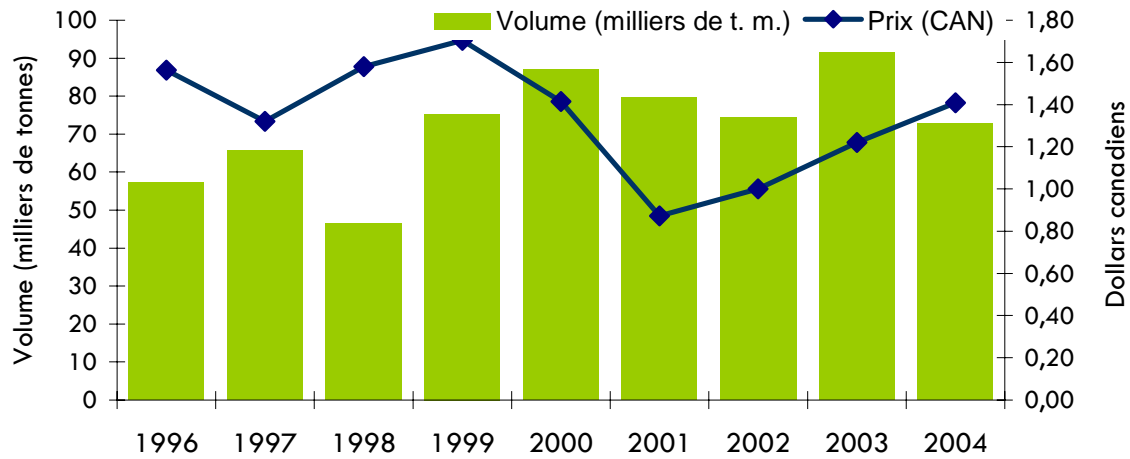
<sup>24</sup> Les prix pour 2004 sont estimés.

## ANNEXE 11 - ÉVOLUTION DES PRIX DE 1989 À 2004

	Prix bleuetière Québec (\$/kg)	Prix forêt Québec (\$/kg)	Prix moyen Québec (\$/kg)	Prix bleuet Maine (\$ CAN/kg)
1989	1,43	1,30	1,35	1,31
1990	1,20	0,66	0,98	0,95
1991	1,35	1,05	1,18	1,16
1992	1,35	1,10	1,29	1,09
1993	0,99	0,66	0,88	0,80
1994	1,07	0,88	1,05	0,90
1995	1,12	0,88	1,02	0,97
1996	1,71	1,43	1,56	1,71
1997	1,32	1,32	1,32	1,31
1998	1,58	1,58	1,58	1,50
1999	1,94	1,25	1,70	1,67
2000	1,43	1,39	1,41	1,31
2001	0,88	0,84	0,87	1,02
2002	0,99	1,06	1,00	0,97
2003	1,21	1,25	1,22	1,02
2004	1,32	1,76	1,41	1,15

Sources : MAPAQ, Direction régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean—Côte-Nord, septembre 2004.  
 The University of Maine, *Wild Blueberry Newsletter*, Orono, Maine, février 2005.  
 NS Department of Agriculture and Fisheries, *Wild Blueberry Production and Marketing in Nova Scotia, A Situation Report 2000*, site Internet, avril 2005.  
 MAPAQ, Direction des politiques sur la gestion des risques, avril 2005.  
 MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières, avril 2005.

## ANNEXE 12 - ÉVOLUTION DES PRIX AU QUÉBEC ET DES VOLUMES NORD-AMÉRICAINS<sup>25</sup>DU BLEUET SAUVAGE



Sources : The University of Maine, *Wild Blueberry Newsletter*, Orono, Maine.  
 MAPAQ, Direction régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean—Côte-Nord, septembre 2004.  
 MAPAQ, Direction des études économiques et d'appui aux filières, avril 2005.

<sup>25</sup> Inclus Québec, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Terre Neuve, Île du Prince Édouard, le Maine.

# BIBLIOGRAPHIE

## Document de consultation d'assemblée ou de colloque

- Conseil des productions végétales du Québec, Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe, *En route vers la qualité*, 2<sup>e</sup> édition, 29 février 2000, 122 pages.

## Documents

- Ministère de l'Environnement, *Concentrations d'hexazinone dans des prises d'eau potable près de bleuetières du Saguenay—Lac-Saint-Jean*, mai 2003, accessible sur Internet : <http://www.menv.gouv.qc.ca/publications/2003/ENV20030254.htm>.
- Politique agroalimentaire, Monique Trudel et Laval Poulin, *Bleuet*, 15 mai 2003.
- University of Georgia, William Givan, extension economist, *The Market and Potential Demand for Blueberries*, 11-12 janvier 2002.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction de la politique sur la gestion des risques, *Profil des exploitations agricoles*, édition 2000, dépôt légal 2<sup>e</sup> trimestre 2003.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Joseph Savard, tech. agr. et conseiller en horticulture, avec la collaboration de Gérald Savard, tech. agr., *La pollinisation du bleuétier par la megachile rotundata*, Alma, 3 mars 2003, 21 pages.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Alain Garneau, agronome, M. Sc., Direction des services technologiques, *Étude socio-économique de la présence de la mouche du bleuet au Québec*, Québec, 28 avril 1998.
- Syndicat des producteurs de bleuets du Québec, *Projet de développement de la production du bleuet au Québec*, mai 1999.
- Syndicat des producteurs de bleuets du Québec, *Le potentiel de développement de l'industrie du bleuet au Québec*, septembre 1996.
- Multi-Cultures Marketing inc., *Plan d'affaire et stratégique de développement du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec*, décembre 2002.

## Périodique

- CÔTÉ, Claude. « La récolte en forêt se révèle décevante », *Le Quotidien*, 2 septembre 1998, page 6.

## Sites Web

- *La mouche du bleuet*, rédigé par Christopher Maund, agr., et Gaétan Chiasson, agr., [www.gnb.ca/0171/10/0171100013-f.asp](http://www.gnb.ca/0171/10/0171100013-f.asp), hiver 1996.
- Agriculture et Agroalimentaire Canada, rédigé par R. K. Prange et P. D. Lidster, *La production du bleuet nain : Récolte et entreposage*, [http://res2.agr.ca/kentville/pubs/pub1477/g1477\\_f.htm](http://res2.agr.ca/kentville/pubs/pub1477/g1477_f.htm), 1989.

- Wild Blueberry Home Page, University of Maine Cooperative Extension, <http://wildblueberries.maine.edu/default.htm>, 2005.
- Wild Blueberry Association of North America (WBANA), [www.wildblueberries.com](http://www.wildblueberries.com), 2005.
- Les Bleuets Mistassini Itée, [www.bleuets-mistassini.com](http://www.bleuets-mistassini.com).
- Les Bleuets sauvages du Québec, [www.wild-blueberries.com](http://www.wild-blueberries.com).
- Agri-Réseau, [www.agrireseau.qc.ca/petitsfruits/](http://www.agrireseau.qc.ca/petitsfruits/), section « Bleuets nains ».
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, [www.rmaa.qc.ca/](http://www.rmaa.qc.ca/).
- La Financière agricole du Québec, [www.financiereagricole.qc.ca/](http://www.financiereagricole.qc.ca/).

